Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260805-D33_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Délibération n° 33/2026

Date de convocation :
29 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **12 –** Présents : **8 –** Votants : **10**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 5 août 2026

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme HOCINE Corinne, M. LEVEAU Karl, Mme QUERO Christelle, M. PELLAN Benjamin, Mme BEAUVIN Isabelle, M. RAULT Sébastien, M. TREZERES Christophe

Absents excusés et dépôts de pouvoir : Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique donne procuration à Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola ; Mme DAGUISE Adeline donne procuration à Mme HOCINE Corinne
Absent : M. BEAUVIN Grégory, M. Le Vigoureux Sébastien

D33-2026 : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours est venu en préciser les modalités. Il a inséré un nouvel article au sein du code de la sécurité intérieur, l'article D.731-14.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (article 13 de la loi du 25 novembre 2021).

Par ailleurs, le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde (article L.731-3, alinéa 2 du code de la sécurité intérieure).

Madame Le Maire rappelle qu'il existe deux risques à La Chèze : les coulées de boue et les inondations. Un travail sera à faire pour la mise à jour du plan de sauvegarde. M. RAULT Sébastien est chargé de cette mission, c'est pourquoi il est proposé d'être le correspondant incendie et secours.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales
Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,
Vu l'article D731-14 du Code de la sécurité intérieure,

Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260805-D33_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (vote : 9 pour ; 1 abstention ; 0 contre)

- De désigner M. Sébastien RAULT correspondant incendie et secours pour la commune de la Chèze
- De transmettre les coordonnées de M. Sébastien RAULT, correspondant incendie et secours pour la commune de La Chèze, à M. le Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours,
- D'autoriser Madame Le Maire à effectuer toutes démarches ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. TREZERES Christophe

Le Maire,
Mme Marie-Gwénola HOLLEBECQ